

CHAPITRE II

APPROCHES THÉMATIQUES

1. LE STATUT DU FONCIER DANS L'ANALYSE DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION AU GHANA

Jean-Pierre CHAUVEAU

Mon objet est de repérer dans la production scientifique la place de la « problématique foncière » – il y a un « fait foncier » : comment intervient-il dans l'analyse de l'économie de plantation arbustive au Ghana ?

Le « fait foncier » s'exprime par diverses références : système foncier, *land tenure*, emprise et pression foncières, transformations des droits sur la terre, etc. J'ai choisi vingt textes portant sur des régions du Ghana où existe une économie de plantation villageoise active – ou sur le Ghana en général avec des mentions particulières à ces régions. Presque toutes concernent les zones de culture du cacao – culture d'exportation dominante au Ghana : l'une décrit une région où le cacao est concurrencé par le café (pays Buem, Volta Region) ; une seule porte sur une région où le cacao est secondaire au profit des plantations de cocotiers, palmiers et canne à sucre (pays Anlo, Volta Region). Le choix des textes est tout à fait empirique et ne permet pas de contrôler leur représentativité. On peut simplement donner la répartition des disciplines représentées et, à propos de certains travaux, des indications concernant les conditions de leur production.

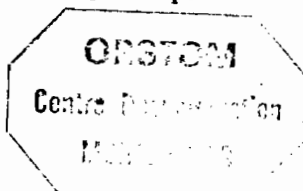
Le ou les auteurs se répartissent ainsi du point de vue de leur discipline scientifique :

<i>Sociologie</i>	:	(A. Sarfoh ; La-Anyane ; Kumekpor et Banini ; Lachartre.)
<i>Économie et économie rurale</i>	:	(Kotey ; Beckett ; Okali-Kotey ; Bhattacharya et Potakey ; Gurmu.)
<i>Histoire</i>	:	(Hopkins ; Dickson ; Tordoff ; Busia.)
<i>Géographie</i>	:	(Lassailly ; Hill ; Hunter.)
<i>Droit</i>	:	(Ollenu.)

Parmi ces vingt textes, deux sont consacrés exclusivement au système foncier. Il est préférable d'en rendre compte séparément.

Le problème foncier traité en tant que tel

Ollenu (1957), juriste et magistrat à la Cour Suprême, analyse les « aspects of *land tenure* » au Ghana. Il insiste sur le corpus de droits et d'obligations



A2587 ex 2

F2587 ex.

liés à la terre dans les systèmes « traditionnels » où la terre est sacrée, communautaire et inaliénable. Il oppose ces systèmes aux interventions juridiques de type européen ou étatique. Le problème de la complexité de la tenure foncière n'est abordé qu'à propos de ces dernières opérations (« *Tema resettlement* » et « *Volta River resettlement* »).

Kumekpor et Banini (1971), sociologues, étudient la *Land tenure* et l'héritage dans le pays Anlo (sous-groupe Ewe du sud-est du Ghana). Ils distinguent fondamentalement les droits portant sur l'appropriation de la terre et les droits d'usage de cette terre. Leur propos est d'analyser l'articulation de ces deux systèmes et leur adaptation aux conjonctures. Le système foncier d'appropriation (traditionnel) étant très adaptable aux variables déterminantes exogènes (segmentation sociale interne, pression foncière) il permet aux conditions d'usage de la terre (main-d'œuvre, capital disponible) de développer leurs effets (accès à la terre des étrangers, développement de la culture intensive de l'échalote). Malgré (ou à cause de) la valeur marchande élevée de la terre, les autochtones la vendent très rarement tout en permettant à ceux qui disposent de capitaux ou de main-d'œuvre de s'installer et de produire.

Le premier texte s'en tient à une opposition tranchée et juridique entre systèmes fonciers traditionnel et moderne. Il ne rend pas compte de l'évolution des conditions de production liée aux cultures de plantation. Le système traditionnel apparaît comme un obstacle (à résoudre) à l'intervention étatique. Le second texte insiste sur la pratique de l'utilisation de la terre ; dans la mesure où la rationalisation juridique des droits fonciers ne s'y oppose pas (ou n'a pas les moyens politiques de la contrecarrer), le système traditionnel ne peut pas être considéré comme un obstacle au changement. Mieux même, il autorise une production intensive (échalotes). On voit s'ébaucher, entre les deux textes, un débat qui s'exprime par une coupure traditionnel/moderne. Mais il porte surtout sur le fait de savoir si le système foncier traditionnel ou la pratique foncière usuelle constituent ou non un obstacle au développement.

Les autres textes utilisés n'envisagent le « foncier » que comme un élément en relation avec l'objet des recherches. Celles-ci portent essentiellement sur cinq thèmes :

- 1 - L'histoire politique d'une région dominée par la culture du cacao (l'Ashanti) ;
- 2 - Les rapports de l'économie de plantation avec le système économique global ;
- 3 - Les migrations de planteurs ;
- 4 - La monographie économique de cas régionaux ;
- 5 - L'incidence socio-économique d'une intervention étatique (loi sur les étrangers de 1969 ; déplacement des populations inondées par la construction du barrage d'Akosombo).

Le foncier dans l'histoire politique et sociale

Busia (1951) étudie la position du chef dans le système politique de l'Ashanti. Dans sa description des croyances relatives à la terre, il insiste sur le fait que la fonction de conservation religieuse et politique de la terre par les chefs ne s'accomplit pas au préjudice des droits familiaux. La migration des planteurs ashanti à la recherche de terres à cacao est la continuation de la dynamique précoloniale des établissements humains dans la région. L'évolution du système foncier coutumier, loin de freiner l'expansion de la culture de rente,

introduit dans le système social un élément perturbateur important : la solidarité économique au sein de la famille matrilineaire se corrompt au profit du groupe domestique.

Tordoff (1965) écrit une monographie historique consacrée aux bouleversements qui ont marqué le règne du roi Ashanti Prempeh I. La période concernée (1888-1935) correspond au début de l'expansion du cacao dans l'Ashanti (à partir de 1902). La terre apparaît, tout au long de l'histoire politique de la région, comme un enjeu entre les chefferies. Avant 1900, son contrôle est avant tout la marque de l'autorité politique. Avec la culture du cacao, émergent de nouvelles classes sociales ; l'enjeu devient directement économique. La terre fait alors l'objet de litiges et les chefs tentent même de s'approprier la terre du trône, propriété morale de la chefferie en tant qu'insitution.

Ces deux textes historiques soulignent les effets de l'économie de plantation sur la répartition de la terre. Celle-ci obéit à un détournement du pouvoir foncier confié à un aîné (le père à l'égard de son matrilineage, le chef à l'égard des terres « communautaires ») et conduit à une situation conflictuelle. Dans les deux cas, c'est le détenteur « traditionnel » de ce pouvoir foncier qui essaye de se l'approprier. D'où l'idée que l'opposition système traditionnel/ système moderne exige, avant d'être acceptée, que soient examinés les groupes sociaux réels pour qui la terre est un enjeu.

Le foncier dans les rapports de l'économie de plantation et du système économique global contemporain

Un premier texte de La-Anyane (1971), sociologue, traite des barrières au progrès rural et agricole en Afrique de l'Ouest. Il oppose le système foncier en vigueur dans la ceinture forestière et celui des régions de savane. Dans le premier cas, il insiste sur le poids du prêtre ou du chef en matière foncière. Les droits sur les arbres n'y sont pas distincts des droits sur la terre, contrairement au système de savane où l'arbre est rare. Le propos de l'auteur est de référer le système traditionnel à un modèle pur de régime foncier efficace. Par là, il entend un système foncier qui garantisse une place à ceux qui disposent des moyens de mise en valeur, aux plus entreprenants, sans créer de disparités sociales importantes ni choquer les convictions religieuses. Dans la confrontation du système foncier usuel et de ce système idéal, l'auteur renvoie dos à dos la thèse de l'inaptitude du système usuel aux conditions d'efficacité minimales et la thèse qui défend son caractère progressiste. En réalité, le problème est du ressort du changement de mentalité ; aussi peut-on attendre de l'instruction qu'elle contribue à résoudre la question.

Les deux autres textes présentent une analyse marxiste de l'insertion de l'économie cacaoyère dans le système capitaliste. Gurmu (1975), économiste, étudie le développement du capitalisme agraire au Ghana. Il ne traite pas des règles foncières, mais des rapports d'extorsion du produit. Au niveau de l'économie cacaoyère, c'est la prolétarianisation du paysannat par le salariat ou l'expropriation (fermes d'État) qui déterminent l'accès au foncier, et non les règles traditionnelles de régime foncier.

L'autre texte, de Lachartre (1978), sociologue, examine la culture du cacao au Ghana, comme exemple de soumission d'une économie africaine traditionnelle au capitalisme international. L'auteur se propose de repérer les mécanismes d'enracinement du système marchand puis capitaliste européen dans le système traditionnel et il vise à réfuter la thèse « d'une intégration

heureuse de ces tribus sur la voie du progrès » — comme on pourrait le penser, eu égard à son ancienneté — en se servant d'un abondant matériel historique. Il insiste sur la collaboration de classes entre colonisés et colonisateurs, préparée par des antagonismes de classes internes et une économie de traite précoce. (Ce qui explique que l'expansion de la culture du cacao au Ghana s'est faite sans intervention administrative très contraignante comme dans les colonies françaises). Actuellement encore, deux systèmes économiques, traditionnel et capitaliste, coexistent en s'articulant. Mais cette articulation est fluctuante selon les conjonctures, et notamment au plan foncier. La reproduction simultanée des formes de possession et de transmission en vigueur dans les deux systèmes est la cause de la fragilité du système global : il y a alternance dans la domination d'un mode de production sur l'autre. De plus, la fragilité du système foncier est aggravée par les effets du système d'exploitation et de salariat, lui-même fluctuant, du fait que la réversibilité du statut de salarié ne libère pas totalement la force de travail de la terre.

Entre le premier texte et les deux suivants, le foncier est envisagé dans deux aspects très différents à l'égard de ses rapports avec l'économie globale. Dans un premier cas, c'est l'efficacité du système traditionnel qui est sondée. Mais en dernier ressort, la solution au décalage entre ce système — quoique possible — et les contraintes d'efficacité relève des mentalités. C'est le modèle fondé sur la notion de « développement ». Dans le deuxième cas, le système traditionnel, rapporté à son opposition au système capitaliste, révèle à la fois sa flexibilité et sa fragilité permanente, car il est à la fois autonome et dépendant du système capitaliste. L'accès au foncier est particulièrement déterminé par le système de salariat et d'extorsion du sur-produit.

Les deux textes suivants développent la perspective historique de ce problème. Dickson (1971) récapitule la « géographie historique » du Ghana depuis les origines connues aux années 1930. Il souligne l'implication foncière de l'histoire du peuplement et les changements intervenus en la matière à des époques reculées : constitution hypothétique d'un contrôle communautaire de la terre avant le XIII^e siècle ; affermissement de la suzeraineté sur la terre et stabilisation des relations foncières entre le XIII^e et le XVIII^e siècle ; contrôle politique autant que religieux sur la terre ensuite, avec, au cours du XIX^e siècle, passage d'un système rigide soumis aux chefferies à un système flexible n'excluant pas l'aliénation ou le versement de rente, et permettant une appropriation individuelle dès le début du XX^e siècle.

Hopkins (1973), dans son *Histoire économique de l'Afrique*, s'appuyant sur des exemples dont beaucoup sont tirés du Ghana forestier, critique d'emblée la conception courante en matière de droits fonciers en établissant : 1) que la tenure individuelle n'est pas exclue par le système foncier traditionnel et agit simultanément avec la conception communautaire de la propriété. La propriété foncière libre est une virtualité du système traditionnel ; 2) que la propriété communautaire, malgré sa généralité, n'est pas un obstacle au progrès, car ce sont les droits d'usages qui sont les plus pertinents et qui font l'objet d'une délimitation et d'une transmission ; 3) que les modes d'accès à la terre, de tenure et de transmissions ont varié dans le temps. Hopkins souligne justement que cette souplesse du régime foncier est patente dans le cas des cultures d'exportation. Pour expliquer les différences d'adaptation dans l'espace (entre Ghana et Côte-d'Ivoire par exemple), il introduit les effets spécifiques de la colonisation (le système français s'opposant au système anglais par son autoritarisme et son caractère contraignant).

Ces deux derniers textes replacent dans l'histoire le débat engagé précé-

demment sur l'adaptabilité et l'efficacité du système foncier traditionnel. La réponse est clairement affirmative. Ce système est envisagé en relation avec des conjonctures économiques et politiques globales, par rapport auxquelles il développe des stratégies spécifiques.

Le foncier et les migrations de planteurs

Au Ghana, l'expansion de l'économie cacaoyère a été impulsée et entretenue par un courant de planteurs migrants, originaires du Sud-Est. Il semble qu'avant les publications de P. Hill (1970), à partir de la fin des années 1950, ce problème des planteurs migrants ait été sous-estimé et, avec lui, l'existence d'un groupe de planteurs capitalisant une quantité importante de terre. Jusqu'aux travaux de Hill, l'économie cacaoyère était considérée comme le fait de petits producteurs n'obéissant pas à une logique économique spécifique. Ce renversement de perspective amène P. Hill à privilégier le processus historique des migrations, qui l'emporte sur l'aspect proprement foncier du problème. Elle insiste sur deux idées. D'abord ces migrations, quoique d'une ampleur inédite, ne sont pas nouvelles (migrations dès la deuxième moitié du XIX^e siècle pour acheter des terres à palmier à huile, puis pour exploiter le caoutchouc) et ne sont pas révolutionnaires par rapport à l'organisation socio-économique traditionnelle des migrants (achats de terre groupés par des patrilignages ou des matrilignages ; au sein des migrants matrilinéaires, la transmission de parcelles aux enfants ne porte pas tort à la transmission en ligne maternelle).

P. Hill insiste par ailleurs sur la logique économique des planteurs migrants, à qui elle attribue un comportement « capitaliste » et expansif. L'aliénation de la terre, dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, permet aux plus dynamiques des planteurs migrants de l'accumuler et de la gérer comme investissement productif et comme épargne. Le caractère expansionniste du système est le produit de la résolution continue de la contradiction entre le comportement d'entrepreneur du planteur, d'une part, et le maintien de la solidarité lignagère d'autre part. La terre, considérée d'abord comme un facteur de production (et moyen d'épargne), conserve ses aspects rituels et familiaux mais ceux-ci ne sont pas exclusifs d'un comportement économique spécifique, latent dans le système « traditionnel ». Centrée sur l'explication de la genèse de l'économie cacaoyère (et non sur sa reproduction), P. Hill n'intègre pas la main-d'œuvre rémunérée dans son modèle, bien qu'elle décrive avec minutie les différentes formes de salariat et de métayage.

J.M. Hunter (1963) étudie « la migration cacaoyère et les modèles d'appropriation de la terre » dans la région de Suhum. Lui aussi privilégie les migrants. Le système foncier est examiné dans ses variations culturelles (opposition des systèmes de transmission patrilinéaire et matrilinéaire) et surtout du point de vue des conséquences de ces variations sur l'emprise foncière et la parcellisation des plantations. Son travail s'inscrivait d'ailleurs dans une opération d'indemnisation à l'arrachage des arbres détruits par le *swollen-shoot* qui frappa les cacaoyères ghanéennes à partir de la fin des années 1930.

J. Adomako-Sarfoh (1974) rend compte de la situation des « planteurs migrants *asante* et de leurs familles », qui, par rapport aux migrants du Sud, étudiés par Hill et Hunter, migrèrent plus récemment et d'abord dans l'aire d'extension de leur propre ethnie. Les phases de migrations sont liées au degré de pression foncière, à la disponibilité en « terres de chefferies » inoccupées

et à l'existence d'associations de clans inter-chefferies. Cependant, avec le développement des migrations de planteurs non ashanti originaires du Sud, la situation des migrants ashanti s'aligne sur ces derniers (en matière de redevance foncière notamment).

Dans ces trois textes, l'aliénation foncière est admise comme un état de fait. Même dans le cas de versement de rente et de redevance (aux propriétaires autochtones ou aux chefferies), le problème foncier est envisagé beaucoup plus dans ses déterminations historiques et sociales que dans ses aspects juridiques qui trouvent toujours une solution pratique. La relation entre migrations de planteurs et migrations de travail n'est pas établie en tant que telle.

Le foncier dans les monographies agro-économiques

Nous avons examiné quatre textes, édités par l'Institute of Statistical, Social and Economic Research (I.S.S.E.R.) de l'Université de Legon (anciennement Institute of Statistics). L'optique est celle de l'économie rurale ou de ce que l'on nomme aujourd'hui l'agro-économie. Dans les années 1930, W.H. Beckett avait effectué un travail de pionnier. Fonctionnaire du gouvernement colonial britannique, il avait établi les monographies, devenues classiques, d'une ferme (Koransang) et d'un village (Akokoaso) caractéristiques de l'Eastern région du Ghana. Dans le premier texte, Beckett lui-même (1972) réactualise ses données à propos de la ferme de Koransang (enquêtes de 1936-1939, 1945, 1970). Dans le second texte, Okali et Kotey (1971) réactualisent en 1970-1971 l'enquête du début des années 1930 de Beckett sur Akoloaso. Dans le troisième texte, Bhattacharya et Potakey (1969) étudient les planteurs et la production de cacao dans le cadre d'une « *large-scale multipurpose sample survey* » (1965-1967). Les trois textes portent sur l'Eastern Region qui fut, rappelons-le, la première terre d'accueil des planteurs migrants venus du sud-est. Ils sont assez représentatifs, dans le temps, de l'organisation mise en place par les gouvernements britannique et ghanéen pour recueillir sur le terrain les informations concernant l'« industrie du cacao », cette organisation n'ayant pas eu d'équivalent en Côte-d'Ivoire, par exemple, où furent davantage favorisées les stations expérimentales et les plantations européennes au détriment de la connaissance des exploitations africaines.

On ne trouve, dans les trois textes, aucun développement sur le régime foncier en tant que tel, et encore moins une référence à la situation précoloniale. Les problèmes rencontrés par la culture du cacao ne sont nullement référés à l'éventuel obstacle que constituerait un régime foncier archaïque, mais à des événements concrets (parasites, cours, vieillissement des arbres, raréfaction de la forêt, expulsion des étrangers) ou à des faits de structure (émiettement des exploitations par l'héritage, raréfaction de la main-d'œuvre). Les litiges fonciers opposent bien davantage des villages entre eux (avec fixation des limites par une autorité judiciaire) que les individus entre eux. L'aliénation des terres est un état de fait, juxtaposée à un système de rente au propriétaire, à l'autorité politique « traditionnelle » et même au gouvernement.

Ces études, tournées vers l'acquisition de connaissances pratiques sur l'économie cacaoyère, n'éprouvent guère le besoin de « réifier », en un système cohérent, des principes traditionnels d'appropriation ou d'usage de la terre. Par contre la place et les modalités de salariat et de faire-valoir indirect sont examinées avec précision (surtout dans le texte d'Okali et Kotey qui rend compte de changements intervenus en la matière entre 1930 et 1970).

Une quatrième étude produite par l'I.S.S.E.R. et élaborée par Kotey (1972) examine la concurrence entre le cacao et le café dans la Volta-Region, où les conditions écologiques permettent une compétition entre les deux cultures chez les autochtones *buem* et les immigrants *ewe*. D'emblée, l'auteur insiste sur l'importance de l'aliénation de la terre acquise sans l'intervention directe d'un quelconque droit foncier « moderne ». Il est intéressant d'énumérer les principales causes avancées par Kotey : 1) inexistence de terres attribuées en propre au siège de la chefferie (contrairement à l'*Asante* par exemple ; nous avons vu précédemment (Adomako-Sarfoh, 1974) que, dans cette « province », la migration de planteurs est néanmoins courante mais qu'elle se traduit plus par un système de rente foncière que par un processus d'achat pur et simple ; 2) faible implication économique des autochtones par rapport à la terre, qui entraîne un prix de la terre moins élevé qu'ailleurs et s'explique par des considérations politiques : constitution, par l'installation de planteurs migrants, d'un glacis de protection entre les Buem et leurs ennemis héréditaires, les Akposso du Togo ; fluctuation des rapports avec les autorités coloniales allemande, anglaise et française ; 3) implication particulière du régime de faire-valoir « *dibi-madibi* » qui aboutit, après la création de la plantation, à un partage de la propriété elle-même entre le propriétaire autochtone et l'exploitant migrant (ce qui n'implique pas le système de l'*abusan* dominant dans les autres régions cacaoyères). Kotey conclut sur la nécessité de distinguer entre la « propriété traditionnelle » et la « propriété légale » (produite par les facteurs précédents et aboutissant à l'aliénation foncière) et sur le fait que c'est cette dernière qui doit être considérée (d'où le peu d'indications sur la première). On retrouve la même position « réaliste » que celle exposée dans les trois textes précédents.

Le foncier et l'intervention de l'État

Le problème du contrôle du domaine foncier par l'État souverain s'est posé dès 1894. La pression politique des populations fut telle que les dispositions administratives de l'époque ne furent pas appliquées (Ollenu, 1967). La question dut être réexaminée à plusieurs reprises et, notamment, lors de la mise en route du projet de développement de la rivière Volta par le barrage d'Akosombo (1961) qui entraîna le déplacement de 80 000 habitants.

Le texte déjà examiné de Ollenu (1967) montre l'imbroglio juridique lié à l'indemnisation et à la réinstallation des déplacés, du fait de la complexité des pratiques foncières « coutumières » (terres appartenant ou non à la chefferie ; transmissibilité de la tenure *abusa*, distincte du simple mode de rémunération au tiers, non transmissible ; acquisition par un étranger d'une terre individuelle ou d'une terre de chefferie, etc.). D'après Ollenu, c'est à l'instance étatique de résoudre cet imbroglio.

Les trois textes suivants analysent les résultats de l'opération quelques années après. Ofori (1973) étudie « quelques problèmes de tenure foncière dans le cas des nouveaux établissements agricoles de la V.R.A. (*Volta River Authority*) ». Il part des principes constitutifs du système traditionnel qui l'opposent par hypothèse à toute intervention extérieure. Ces principes sont qu'il n'y a pas de terres sans maîtres et que la terre, propriété ancestrale, ne peut être vendue au sens européen du terme. Il mentionne au passage l'échec du *Gonja Settlement Scheme*, qui ne nous intéresse pas ici puisqu'il ne concerne pas une zone forestière de plantation. Face aux problèmes rencontrés

dans le cadre d'une politique autoritaire de la V.R.A. (rapports accueillants-accueillis ; problème de l'allégeance traditionnelle à une chefferie et du poids des autorités coutumières ; difficultés rencontrées pour l'acquisition de terres par le Gouvernement ghanéen), Ofori propose de les contourner par une politique de volontariat qui ne heurte pas les principes traditionnels régissant les rapports fonciers.

Lassailly (1978) examine le cas d'un nouveau village reconstruit en bordure du lac Volta, New-Mpamu. En matière de réglementation foncière, elle n'envisage pas le système traditionnel. Elle insiste davantage sur les stratégies des groupes en présence (accueillants et accueillis) qui diffèrent par leurs origines et leur vocation agro-économique. Ce sont en définitive ces stratégies qui sont déterminantes et bouleversent quelque peu les prévisions : les nouveaux arrivés repartent coloniser des terres neuves, tandis que les autochtones réoccupent progressivement leurs anciennes terres qu'ils disputent aux pêcheurs-agriculteurs du bord du lac. Les facteurs explicatifs de ces comportements tiennent à des phénomènes objectifs (sécheresse et dégradation des sols ; exigüité des portions cédées) et culturels (adéquation des sols aux cultures socialement valorisées par les groupes migrants).

L'étude de Dadson (1979) concerne « l'usage de la terre et l'agriculture des petits paysans » dans l'ensemble de la région aménagée. Il constate lui aussi que le déplacement des populations n'a pas été un succès, en particulier à cause des problèmes des logements construits, du manque de garantie de l'appropriation foncière du point de vue des exploitants installés, de la rareté de la terre. Par contre, les nouvelles possibilités culturelles des zones de marnage développent un système de rente foncière au profit de leurs propriétaires ou des chefs coutumiers.

Il apparaît, à la lecture de ces textes, que la pratique foncière « coutumière » s'est développée dans le sens d'une complexification croissante, en fonction des stratégies de groupes. Les règles traditionnelles, en tant qu'elles constituent un système cohérent, ne sont guère prises en compte dans l'analyse au profit de la pratique réelle : Ollenu, dans son texte, sépare de manière abstraite et significative cet ensemble de règles des problèmes concrets soulevés par la réinstallation des agriculteurs déplacés ; dans le même sens, Ofori, s'il met en avant les principes fondamentaux des rapports coutumiers à la terre, traite en réalité de l'imbrication des pratiques réelles et compte plutôt sur leurs propres capacités d'adaptation pour assurer la réussite des opérations de déplacement de populations. Lassailly et Dadson préfèrent ne voir dans le foncier que l'expression de stratégies économiques cohérentes. Dans tous les cas, l'intervention étatique se heurte à ces pratiques foncières, non parce qu'elle constituerait un élément moderne et rationnel au sein d'un ensemble archaïque, mais parce qu'elle est porteuse d'un enjeu étranger, voire concurrentiel, à la logique économique de ces groupes. Comme le souligne Ofori, l'intervention foncière de l'État ne peut être admise tant qu'elle n'est pas généralisée à la totalité du territoire national, ce qui reviendrait à redistribuer les cartes selon une autre logique. Le foncier, dans ces conditions, traduit un rapport de force d'ordre politique entre le paysannat et l'État, comme il traduit un rapport politique au sein du système « traditionnel ».

Un autre aspect de l'intervention étatique mérite d'être étudié par ses effets dans le domaine foncier : l'expulsion des non-Ghanéens en situation administrative irrégulière (*Alien Act* de 1969). Sarfoh (1972) examine cette question du point de vue de son incidence sur l'économie du cacao. Les effets en sont différents selon les régions : moindres dans les zones d'économie de

plantations ancienne où une partie importante des travailleurs expulsés est remplacée par des *abusun* locaux (cas de l'Ashanti ; dans la région d'Akokoaso dans l'Easter Province, Okali et Kotey (1971) notaient un développement du faire-valoir direct par les dépendants familiaux des planteurs en réponse à la raréfaction de la main-d'œuvre) ; effets très défavorables à la production cacaoyère dans les régions de mise en valeur plus récentes où la main-d'œuvre étrangère est davantage sollicitée (Brong et Western Regions). Enfin, la cherté de la main-d'œuvre à la suite de l'application de l'*Alien Act* accentue la différenciation sociale des planteurs, modifiant la distribution de l'emprise foncière. Ce texte à l'avantage de mettre en avant la relation entre l'exploitation foncière et la disponibilité en main-d'œuvre ; le foncier, non envisagé en tant que tel, apparaît comme étroitement déterminé, dans sa répartition, par cette relation.

Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana

Les textes analysés accordent au « système foncier » une place très variable. Si tous envisagent la terre comme support d'activités économiques, ils n'attribuent pas tous une efficacité propre à l'ensemble des relations à propos de la terre.

a) Les plus nombreux admettent que le « foncier » constitue une entité particulière, renvoyant à un ensemble cohérent de règles et de pratiques, possédant son déterminisme propre. Comment rendre compte de l'existence de cette entité théorique ? Dans la grosse majorité des textes, le foncier est constitué par l'opposition entre un système de contrôle et de gestion de la terre « traditionnel », « coutumier », « pré-capitaliste », et un système « moderne », « européen » ; « scientifique ». Cette opposition peut, selon les auteurs, se réaliser selon des modalités diverses, allant d'une difficile compatibilité (Ollenu, 1967) à l'articulation harmonieuse des principes de l'un et de l'autre (Hill par exemple). Mais, le plus souvent, la réduction de l'opposition traditionnel/moderne se fait, dans ces textes, par un enrichissement de l'analyse du modèle traditionnel au terme duquel ce système apparaît fonctionnel par rapport aux conditions de l'économie marchande globale.

b) Pour un nombre plus limité de textes, le « foncier » n'est pas constitué en soi comme objet d'analyse,

– soit qu'il n'apparaisse pas en tant que tel, comme dans le cas de la démarche agro-économique ou des études de cas d'interventions étatiques ; il n'est pas alors opératoire comme champ d'analyse ;

– soit que le « foncier » soit considéré comme déterminé par d'autres variables explicatives. Il ne peut constituer une instance possédant sa propre détermination. Il y a un « fait foncier », mais il ne détermine pas une instance ayant son efficacité propre.

c) Ces diverses options théoriques ne recouvrent pas une distinction entre les disciplines représentées (histoire, géographie, sociologie, économie politique, économie rurale). La seule exception serait celle des textes d'économie rurale qui ne font pas apparaître le système foncier en tant que tel.

Quelle est la nature du système foncier, de quels phénomènes rend-il compte ? La conception dualiste de la problématique foncière (traditionnel/moderne) puise son fondement dans l'existence de règles ou de pratiques à propos de l'accès, la transmission et la mise en valeur de la terre. Selon les

auteurs, le système traditionnel produit lui-même dans une mesure variable sa propre réadaptation aux conditions changeantes et à l'extension de l'économie de plantation. De pratiques en stratégies, le foncier, chez certains auteurs, tend à se dissoudre comme concept explicatif dans une logique paysanne spécifique.

Cette logique est raccordée, selon les auteurs, à un facteur plus particulier, qui a toujours une implication foncière : l'adoption ancienne de l'économie marchande, le processus particulier de migrations des exploitants, le comportement « capitalistique » des planteurs, la main-d'œuvre, par exemple. Dans le cas du Ghana, la profondeur historique est très souvent introduite dans les analyses. Est-ce seulement à cause de la précocité de l'économie cacaoyère au Ghana que l'histoire est si peu considérée dans les travaux concernant le même phénomène en Côte-d'Ivoire ?

Le débat fondamental, présent explicitement ou non dans les analyses, est celui de l'adéquation des pratiques rurales usuelles aux demandes d'amélioration et d'intensification venant de l'État et de l'économie marchande. On peut établir ainsi les connotations principales de l'opposition traditionnel/moderne et constituer l'idéal-type des régimes fonciers correspondants :

<i>Traditionnel</i>	<i>Moderne</i>
– égalitaire	– inégalitaire, processus d'accumulation
– principes d'appropriation simples	– pratiques, stratégies d'appropriation complexes
– intemporalité	– historicité
– coutumier	– rationnel

En instituant un *continuum* de situations entre les deux types extrêmes, cette problématique foncière renvoie en fait à une image évolutionniste du système foncier. Alors que le système « traditionnel » donne lieu à une diversité de traitement, soulignant sa complexité et sa flexibilité, il n'est pas dit grand-chose des stratégies du système dit « moderne » en matière foncière sinon qu'il impulse un certain nombre de contraintes techniques et d'interventions étatiques.

Bien que le foncier soit considéré, en partie ou en totalité selon les textes, comme un produit de l'histoire économique et sociale, la justification de la référence au système traditionnel – et à quel système traditionnel – est rarement définie. D'autant que la dichotomie traditionnel/moderne recouvre des traitements différents de la problématique foncière.

* Une approche « formaliste », définissant le foncier par son aptitude spécifique à régir les comportements humains à propos de la terre, moyen rare et susceptible d'usages alternatifs.

* Une approche « substantiviste », qui définit le foncier comme le domaine d'étude des formes et des relations sociales mises en œuvre à propos de la terre : ensemble des règles et pratiques institutionnalisées (à la limite, chaque système foncier ainsi défini est traduisible en termes juridiques universels) ; contenu des rapports sociaux de production ayant comme enjeu la terre (à la limite, le système foncier se dilue dans l'analyse du « mode de production »).

Le traitement du « foncier » dans les textes étudiés est trop divers pour que l'on ne s'interroge pas sur sa validité en tant que notion théorique. En premier lieu, quel est le sens de la référence au « traditionnel » ? Y a-t-il intérêt à lier la notion de système foncier – qui reste empirique – à la notion

théorique de rente foncière ? Par ailleurs, il est fait souvent allusion à des phénomènes concrets de rente, *rent*, *grant*. Quel est l'enjeu du « foncier » dans les rapports entre les individus et entre les groupes sociaux concurrentiels ? La distinction entre la terre-objet-de-travail et la terre-moyen-de-travail est-elle suffisamment discriminante ?

BIBLIOGRAPHIE

- ADOMAKO-SARFOH (J.), « Migrant Asante Cocoa Farmers and their Families », *Lagon Family Research Papers*, n° 1, Institute of African Studies, 1974, pp. 129-144.
- BECKETT (W.H.), *Moransang Cocoa Farm 1904-1970*, I.S.S.E.R., Technical Publication Series, 1972, n° 31, 22 p. multigr.
- BHATTACHARYA (C.G.) et POTAKY (P.N.), *A Study of Cocoa Farming and Cocoa Farmers in the Eastern Region of Ghana using and Integrated Household Survey*, I.S.S.E.R., Technical Publication Series, 1969, n° 8, 70 p. multigr.
- BUSIA (K.A.), *The Position of the Chief in the Modern Political System of Ashanti*, 1951, Londres, 443 p.
- DADSON (J.A.), « Land-Use and Smallholder Agriculture in the Volta-Region », *Maîtrise de l'Espace agraire et développement en Afrique au sud du Sahara*, Ouagadougou, 1978, 12 p. multigr.
- DICKSON (K.B.), *A Historical Geography of Ghana*, Cambridge, 1971, 379 p.
- GURMU (T.), « Le développement du capitalisme agraire au Ghana avec mention spéciale du District d'Ejura », *L'agriculture africaine et le capitalisme*, AMIN (S.) éd., Paris, 1975, pp. 349-375.
- HILL (P.), *The Migrant cocoa-Farmers of Southern Ghana*, Cambridge, 1970, 268 p.
- HOPKINS (A.G.), *An Economic History of Africa*, Londres, 1973, 337 p.
- HUNTER (J.M.), « Cocoa Migration and Patterns of Land Ownership in the Densu Valley near Suhum, Ghana », *People and Land in Africa South of the Sahara*, MANSELL (R.M.) éd., Oxford, 1963, pp. 299-303.
- KOTEY (R.A.), *Competition between cocoa and coffee : A case study*, I.S.S.E.R., Technical Publication Series, 1972, n° 29, multigr.
- KUMEPOR (T.K.) et BANINI (W.K.), « Land Tenure and Inheritance in Anlo », *Ghana Journal of Sociology*, vol. 6, n° 2, 1971 et vol. 7, n° 3, 1970-1971, pp. 31-55.
- LA-ANYANE (S.), « Some Barriers to Rural and Agricultural Progress in West Africa », *Ghana Journal of Sociology*, vol. 6, n° 2, 1971 et vol. 7, n° 1, 1970-1971, pp. 3-20.
- LACHARTRE (B.), *La soumission d'une économie africaine traditionnelle au capitalisme international La culture du cacao en Gold Coast*, Paris VIII-Vincennes, département d'Économie Politique, 1978, 66 p.
- LASSAILLY (V.), « Une opération de développement intégré au Ghana : L'exemple de New-Mpamu, nouveau village reconstruit en bordure du lac Volta », *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique au Sud du Sahara*, Ouagadougou, 1978, 8 p. multigr., cf. infra.
- OFORI (I.M.), *Some problems of land tenure in new agricultural settlements. A case study of selected V.R.A. Settlements*, I.S.S.E.R., 1973, 22 p. multigr.
- OKALI (C.), et KOTEY (R.A.), *Akokoaso : A resurvey*, I.S.S.E.R., Technical Publication Series, 1971, n° 15, 55 p. multigr.
- OLLENU (N.A.), « Aspects of Land tenure », *A Study of Contemporary*

- Ghana*, BIRMINGHAM (W.), NEUSTADT (I.) et OMABOE (E.N.), éd., Londres, 1967, pp. 251-266.
- SARFOH (A.), « Le "Compliance Order on Aliens" du Ghana. Une étude de l'effet de l'expulsion de travailleurs migrants sur l'économie du Ghana. Le cas particulier de l'industrie du cacao », *11^e Séminaire international africain : Les migrations modernes en Afrique Occidentale*, Dakar, 1972, 5 p. multigr.
- TORDOFF (W.), *Ashanti under the Prempehs, 1885-1935*, Londres, 1965, 443 p.

2. EPISTEMOLOGIE DU « FONCIER » DANS LE CADRE DES ÉCONOMIES DE PLANTATION IVOIRIENNES

Jean-Pierre DOZON

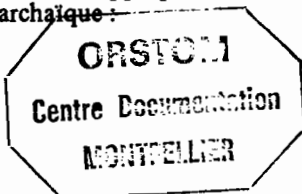
Je me propose d'aborder quelques réflexions épistémologiques sur le rôle et le statut du « foncier » dans les diverses analyses des économies de plantation ivoiriennes. Epistémologique désigne ici le repérage d'un ensemble de notions et de propositions qui président à la constitution d'un savoir cohérent, et l'usage que ce savoir implique dans la compréhension des processus socio-économiques contemporains.

Le référent précolonial

Quels que soient les auteurs, quelle que soit leur appartenance disciplinaire, voire leur insertion institutionnelle (organismes de recherches, bureaux d'études, etc.), l'étude du développement, voire des difficultés des économies de plantation ivoirienne, requiert l'élaboration d'un modèle précolonial. Cette commune élaboration fait l'objet d'un consensus maximal. A y regarder de plus près, ce consensus n'est pas le résultat d'un travail à chaque fois singulier, dont la somme des énoncés produirait une vérité définitive sur le foncier, mais le fruit d'un renvoi permanent s'effectuant d'un auteur à l'autre. Les citations sont en effet fort nombreuses ; si bien qu'entre les premières analyses des administrateurs coloniaux, et celles des sociologues ou des géographes de la période récente, il n'y a guère de différence qualitative. La multiplication des études de cas ne fait qu'enrichir et confirmer, sous forme de variantes, le modèle initialement construit.

Nous appellerons ce modèle « référent précolonial », car, dans l'analyse des structures foncières actuelles, il sert de référent explicatif aux contradictions rencontrées par la pénétration et la dynamique de l'économie marchande. Quels sont les traits spécifiques de ce référent précolonial ?

Le trait dominant duquel découlent toutes les autres caractéristiques est celui de l'appropriation collective. Celle-ci s'incarne dans deux types de droit archaïque :



A2588exp.2

F2588u.2

études réunies et présentées par
E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER

ENJEUX FONCIERS EN AFRIQUE NOIRE



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Liste des membres du comité scientifique de préparation	8

PREMIÈRE PARTIE

LES ENJEUX INITIAUX

Critiquer et dépasser une image caricaturale de l'Afrique noire précoloniale

Introduction, par E. Le Roy	11
The initial stakes	13

CHAPITRE I

Rapport introductif aux journées d'études, par J.-P. Chauveau,
J.-P. Dozon, E. Le Bris, E. Le Roy, G. Salem, F.-G. Snyder.

1. L'émergence de l'objet foncier dans la littérature administrative et scientifique	17
2. L'actualité des problèmes fonciers en Afrique noire et les ques- tions qu'elle suggère	26

CHAPITRE II

Approches thématiques

1. Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana, par J.-P. Chauveau	45
2. Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, par J.-P. Dozon	56
3. Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest, par E. Le Bris	61
4. Le régime foncier rural en Afrique noire, par C. Coquery-Vidrovitch	65
5. Une approche pragmatique des situations foncières, par Ph. Haeringer	84

CHAPITRE III

Première discussion générale sur le rapport introductif

1. Interventions	91
2. Débats	92

DEUXIÈME PARTIE

L'APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX

La terre dans les discours, les pratiques et les représentations de l'Afrique contemporaine.

Introduction, par E. Le Roy	97
-----------------------------------	----

CHAPITRE IV

Représentations autochtones de l'espace

1. Représentations et organisations endogènes de l'espace chez les <i>Myene</i> du Gabon (Nkomi et Mpongwe), par P.-L. Agondjo-Okawe	101
2. Lectures de l'espace africain, par Betote Dika Akwa Nya Bonanbela	115
3. L'espace et l'organisation foncière toucouleur (Sénégal et Mauritanie), par M. Wane	118
4. Rapports des débats, par P.L. Agondjo-Okawe	120
5. Synthèse des débats, par E. Le Roy	122
6. L'accès à la terre chez les paysans basundi (région du Pool, Congo), par D. Desjeux	126

CHAPITRE V

La logique foncière de l'État depuis la colonisation

- | | |
|---|-----|
| 1. Le choix d'une problématique juridique, par R. Verdier..... | 133 |
| 2. L'expérience ivoirienne, par A. Ley..... | 135 |
| 3. L'expérience malienne, par A. Rochegude..... | 141 |
| 4. Rapport des débats, par A. Ley, A. Rochegude et R. Verdier.. | 148 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy..... | 150 |

CHAPITRE VI

La rente foncière

- | | |
|---|-----|
| 1. Genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire, par J. Charmes..... | 155 |
| 2. Rapport des débats, par F. Snyder..... | 163 |
| 3. Synthèse des débats, par E. Le Bris..... | 165 |

CHAPITRE VII

Agro-pastoralisme

- | | |
|---|-----|
| 1. Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton hausaphone du Niger, par J.-T. Thompson..... | 169 |
| 2. Les Leyde du Delta central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique, par S. Cissé | 178 |
| 3. Rapport des débats, par E. Grégoire..... | 189 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Grégoire..... | 192 |
| 5. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades. Le cas des Twaregs Kel dinnik dans la région de Tahoua (Niger), par G. Lainé..... | 195 |
| 6. Un système de production agro-pastoral en crise : le terroir de Gourjae (Niger), par E. Grégoire..... | 202 |
| 7. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, par D. Kintz..... | 212 |

CHAPITRE VIII

La mise en place des réformes agrofoncières

- | | |
|--|-----|
| 1. Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964, par M. Niang..... | 219 |
| 2. Le projet de la mise en valeur de la vallée de Baila en Basse-Casamance (Sénégal), par M. Diao..... | 228 |
| 3. La réforme agrofoncière au Togo, par K. Koffigoh..... | 240 |
| 4. La réforme agrofoncière et droit coutumier au Togo, par M. Foli..... | 253 |
| 5. Rapport des débats, par M. Foli..... | 263 |

6. Synthèse des débats, par E. Le Roy	264
7. Droit d'usage et propriété privée, par J.-M. Gastellu	269

CHAPITRE IX

Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux.

1. Transformations « dirigées » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et kossou (Côte-d'Ivoire), par V. Lassailly-Jacob	281
2. Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro, par A. Schwartz	293
3. L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières, par J.-L. Boutillier	301
4. Rapport des débats, par J.-P. Chauveau et G. Pontié	308
5. Synthèse des débats, par E. Grégoire	311
6. Organisation foncière et opération de développement. Le cas soninke du Sénégal, par J.-Y. Weigel	315

CHAPITRE X

Politique foncière de l'État dans l'aménagement urbain

1. Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire, par M. Prouzet	325
2. Objet d'une recherche sur les politiques foncières de l'État dans l'aménagement urbain, par A. Durand-Lasserve et J.-F. Tribillon	330
3. Rapport des débats, par A. Durand-Lasserve, M. Prouzet et J.-F. Tribillon	334
4. Synthèse des débats, par E. Le Bris	336

CHAPITRE XI

Stratégies « privées » d'occupation de l'espace en milieu urbain et péri-urbain

1. Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, par Ph. Haeringer	341
2. Stratégie spatiale et stratégie familiale : la volonté de maintien en centre ville (exemple dakarais), par G. Salem	360
3. Rapport des débats, par E. Le Bris	370
4. Synthèse des débats, par E. Le Roy	372

TROISIÈME PARTIE

LES NOUVEAUX ENJEUX

Quels seront les rapports sociaux impliqués par l'espace à l'horizon de l'an 2000 ?

Introduction, par E. Le Roy 379

CHAPITRE XII

Discussion générale et bilan

1. Synthèse du débat de clôture, par E. Le Bris 381
 2. Bilan des journées d'études, par E. Le Bris et E. Le Roy 382

CHAPITRE XIII

La question foncière en Afrique noire

- Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ? 391
 — Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière » 392
 — Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000 395

ANNEXES

1. Liste des participants aux « Journées d'études sur les problèmes fonciers », Paris, 22-25 septembre 1980 401
 2. Liste des organismes et des sigles 405
 3. Index des noms de groupes et de lieux 407
 4. Index des concepts 413
 5. Liste des cartes et des figures 420

ÉDITIONS KARTHALA

Collection MÉRIDIDIENS

Christian RUDEL, *Guatemala, terrorisme d'État.*
Bernard JOINET, *Tanzanie, manger d'abord.*
Philippe LEYMARIE, *Océan Indien, le nouveau cœur du monde.*
André LAUDOUEZE, *Djibouti, nation-carrefour.*
Bernard LEHEMBRE, *L'Île Maurice.*

Collection LES AFRIQUES

Essedine MESTIRI, *Les Cubains et l'Afrique.*
I. MBAYE DIENG et J. BUGNICOURT, *Touristes-rois en Afrique.*
Carlos MOORE, *Fela Fela, cette putain de vie.*
Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*
Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation.*
G.R.A.A.P., *Paroles de brousse : Des villageois africains racontent.*
Jean-Marc ELA, *L'Afrique des villages.*
Guy BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire.*
Collectif, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne.*

Collection HOMMES ET SOCIÉTÉS

1. *Sciences politiques et économiques*

Abdoulaye Bara DIOP, *La société wolof.*
J.F. MEDARD, Y.A. FAURE et al., *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire.*
Guy ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique : le cas du Sénégal.* En coédition avec l'ORSTOM.
Collectif, *Enjeux fonciers en Afrique noire.* En coédition avec l'ORSTOM.

2. Histoire et Anthropologie

- Joseph AMBOUROUE-AVARO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le bas Ogowé au XIX^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Collectif, *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. En coédition avec le Centre de Civilisation Burundaise.
- François GAULME, *Le pays de Cama. Un ancien État côtier du Gabon et ses origines*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècles)*.
- Juliette BESSIS, *La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie*. En coédition avec les Publications de la Sorbonne.
- Yoro FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (XIV^e-XV^e siècle)*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Zakari DRAMANI ISSIFOU, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Louis NGONGO, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun (1916-1955)*.
- Françoise RAISON (Et. réunies par), *Les souverains malgaches. Constructions monarchiques et réappropriations populaires*.
- Bakoly DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, *Du Ohabolana au Hainteny : langue, littérature et politique à Madagascar*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.

3. Langues et cultures

- Pierre DUMONT, *Le français et les langues africaines au Sénégal*. En coédition avec l'A.C.C.T.
- Philippe NTAHOMBAYE, *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*.

Collection RELIRE

- Eugène MAGE, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Introduction d'Yves Person.
- David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'Afrique australe et dans le Bassin du Zambèse (1840-1864)*. Introduction d'Elikia M'Bokolo.
- Ida PFEIFFER, *Voyage à Madagascar (1856)*. Introduction de Faranirina Esoavelomandroso.
- Victor SCHOELCHER, *Vie de Toussaint Louverture*. Introduction de J. Adélaïde-Merlande.

Collection LETTRES DU SUD

- Yodi KARONE, *Le bal des caïmans*.

Max JEANNE, *La chasse au racoon*.
Merle HODGE, *Crick crack monkey*.
Gérard CORPATAUX, *Voyage sans retour*.
Joël LUGUERN, *Les parasols de Danang*.
José LOUZEIRO, *Pixote ou la loi du plus faible*.

Collection DE CONTES

Gabriel MFOMO, *Soirées au village* (Cameroun).
Jacques PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.
Gabriel MFOMO, *Les initiés* (Cameroun).
Henri TOURNEUX, *Les nuits de Zanzibar* (contes swahili).
Marie-Paule FERRY, *Les dits de la nuit* (contes tenda du Sénégal).

Collection SARABANDE (livres pour enfants)

Chouka la mangouste antillaise (texte de Maryse Cériote et dessins de Bordeclerc).
Marcy DANS LEE, *Ibon, l'oiseau des Philippines*.

HORS COLLECTION

A.C.C.T./D.N.A.F.L.A., *Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali*.
ANSELIN (Alain), *La question peule et l'histoire des Égyptes ouest-africaines*.
MICHEL (Andrée) et Coll., *Femmes et multinationales*.
Collectif, *Culture et politique en Guadeloupe et Martinique*. En coédition avec le journal *Alizés*.
Collectif, *Études africaines en Europe*; Bilan et inventaire (2 tomes).
ZHEGIDOUR (Slimane), *La poésie arabe moderne entre l'islam et l'occident*.

POLITIQUE AFRICAINE (revue trimestrielle)

1. *La politique en Afrique noire : le haut et le bas*.
2. *L'Afrique dans le système international*.
3. *Tensions et ruptures politiques en Afrique noire*.
4. *La question islamique en Afrique noire*.
5. *La France en Afrique*.

6. *Le pouvoir d'être riche.*
7. *Le pouvoir de tuer.*
8. *Discours populistes, mouvements populaires.*

(Pour plus de précisions sur ces titres, demandez le catalogue complet des éditions Karthala : 22-24, bd Arago, 75013 Paris.)